

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3200**

commune (s) : Solaize

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 251, rue Côte Bayard et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3200

commune (s) : Solaize

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 251, rue Côte Bayard et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement et de la mise en accessibilité de la rue du Mourin à Solaize, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 76 mètres carrés, issue de la parcelle cadastrée sous le numéro 128 de la section AV, située 251, rue Côte Bayard et appartenant à la Commune. Cette parcelle devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait à titre purement gratuit, terrain libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 76 mètres carrés, issue de la parcelle cadastrée sous le numéro 128 de la section AV située 251, rue Côte Bayard à Solaize et appartenant à la Commune, dans le cadre de l'élargissement et de la mise en accessibilité de la rue du Mourin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2577, le 12 septembre 2011 pour la somme de 581 000 €.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants - en dépenses : compte 2112 - fonction 822 et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2012.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.